



Invité chasse au chevreuil

Droit de chasse temporaire

Identification de l'invité			
Nom :		Prénom :	
Adresse :		Ville :	
Date de chasse :	Du :	Au :	

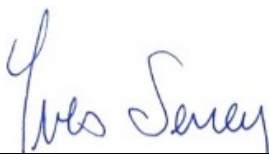
Identification du parrain			
Nom :		Prénom :	
Adresse :		Ville :	
# membre :			

L'invité s'engage à respecter les règlements et directives du club ainsi qu'adopter un comportement de gentlemen sportif sur notre territoire de chasse. Le parrain s'engage et se porte garant de son invité et ce, tant que celui-ci est sur notre territoire de chasse.

Nous rappelons que l'article 11.3 de la réglementation du C.C.P.C.C. est très clair sur l'accessibilité des membres sur tout le territoire sans exception.

11.3 Le territoire du Club est et doit demeurer accessible à tous les membres en règle ainsi qu'aux membres de leur famille et leurs invités, le tout selon les règlements en vigueur. Aucun secteur du territoire ne peut être réservé à un usage exclusif.

Merci d'être respectueux des règlements de notre Club.


Yves Seney
Président


Charles Leblanc
Secrétaire